

# Aub'AMAP : Contrat d'engagement / Panier de légumes Saison 2026

## Volet à conserver par l'adhérent

Le présent contrat est passé entre **Julianne PUERTAS**, maraîchère,  
et M....., adhérent / adhérente

### CONTENU du CONTRAT

- Le présent contrat est passé, selon les termes précisés ci-dessous, pour l'approvisionnement hebdomadaire de paniers de légumes par la maraîchère, correspondant chacun à la consommation moyenne de 2 ou 4 personnes. La maraîchère s'engage à produire dans le respect de la charte d'Aub'AMAP et à être présente (elle-même ou un représentant) à chacune des livraisons programmées.
- Elle approvisionnera régulièrement sur la saison l'adhérent en produits de la ferme et l'informerait sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes. La nature et la quantité des légumes composant les paniers sont proposées par la maraîchère avec le souci de la variété.
- De façon ponctuelle et en particulier en cas de surproduction, la maraîchère pourra proposer des produits transformés issus de sa production : ex. sauce tomate, soupe, légumes conservés par lactofermentation...
- Les adhérents s'engagent à acheter à la maraîchère les paniers qu'elle leur fournira selon les termes énoncés ci-dessous et dans le respect de la charte, des statuts et du règlement intérieur d'Aubamap. **Les adhérents sont solidaires des aléas de production auxquels la maraîchère peut être confrontée.**

### TERMES DU CONTRAT

- Le présent contrat est élaboré pour une saison agricole prévue pour **débuter courant avril 2026 et finir vers la fin février/mars 2027** avec des livraisons ordinairement hebdomadaires.
- La livraison pour le présent contrat aura lieu :
- **le mercredi de 18h30 à 19h45 à l'école BEAUDONNAT, 11 rue Beudonnat à Aubière.**
- Le prix de chaque panier est établi pour la saison 2026 à **19 €** le grand panier et **12 €** le petit panier.
- Le paiement des paniers par l'adhérent se fera selon les modalités définies par la maraîchère.
- Le montant des livraisons faites durant la saison couverte par le contrat est dû intégralement par l'adhérent, à l'exception de 5 livraisons maximum correspondant à des absences pour congés.
- Toutefois, pour que la maraîchère n'ait pas, de ce fait, à faire face à des difficultés d'écoulement de ses produits (notamment en été où la production est la plus abondante), l'adhérent est invité à donner / échanger / vendre son panier à un voisin / ami / parent / collègue / autre amapien etc...
- Le Collectif pourra l'aider dans cette démarche grâce à la **Bourse aux paniers**.
- D'une manière générale, **il appartient à chaque adhérent de prévenir la maraîchère s'il ne peut aller chercher son panier**, lui indiquer le nom de la personne qui le prendra à sa place et de compléter le cahier de la bourse aux paniers. Sauf cas exceptionnel d'empêchement de dernière minute, l'adhérent préviendra la maraîchère au moins 7 jours à l'avance. Faute de quoi, si aucun remplaçant n'a été prévu ou si le remplaçant attendu ne se présente pas à la livraison, le panier restera la propriété du producteur sans dédommagement possible de l'adhérent.

---

M....., adhérent/adhérente à Aub'Ammap, **s'engage à acheter un panier hebdomadaire de légumes à Julianne PUERTAS**, maraîchère **selon les termes du contrat spécifique « Panier de légumes »**, qui lui a été remis par l'association Aub'Ammap, en complément de ses statuts, de sa charte et son règlement intérieur (sur le site)

Ce contrat porte sur l'achat d'un :  **Grand panier : 19 €**       **Petit panier : 12 €**

**DÉBUT DE LA SAISON** : courant avril 2026 - **FIN DE LA SAISON** ...vers fin février/mars 2027

**LIVRAISON** : Ecole Beudonnat, 11 rue Beudonnat - AUBIÈRE – Mercredi de 18h30 à 19h45

**Les règlements sont faits par l'adhérent directement à la maraîchère selon les modalités qu'elle aura définies.**

Votre référente : Francine ROCHE - ☎ **06 30 60 23 78** – [aubamap@gmail.com](mailto:aubamap@gmail.com)

Fait à Aubière, le ...../...../ 2026

**Les signataires du contrat :**

**Julianne PUERTAS**, maraîchère - ☎ **07 51 65 06 53**

**L'adhérent,**

**Aub'AMAP : Contrat d'engagement / Panier de légumes Saison 2026**

**Volet à conserver par le maraîcher**

M....., adhérent / adhérente à Aub'Amap, s'engage à acheter un panier hebdomadaire de légumes à **Julianne PUERTAS, maraîchère**, selon les termes du contrat spécifique « **Panier de légumes** », qui lui a été remis par l'association Aub'Amap.

Ce contrat porte sur l'achat d'un :

**Grand panier : 19 € <sup>(1)</sup>**

**Petit panier : 12 € <sup>(1)</sup>**

↳ **DÉBUT de la SAISON** : courant avril 2026 - **FIN DE LA SAISON**... fin février/mars 2027

↳ **LIEU DE LIVRAISON** : Ecole Beudonnat, 11 rue Beudonnat - AUBIÈRE

↳ **JOUR et HEURES de LIVRAISON** : le mercredi de 18h30 à 19h45

**Les règlements sont faits par l'adhérent directement à la maraîchère selon les modalités qu'elle aura définies.**

Votre référente pour la saison : Francine ROCHE- ☎ **06 30 60 23 78** – [aubamap@gmail.com](mailto:aubamap@gmail.com)

Fait à Aubière, le ...../...../ 2026

**Les signataires du contrat :**

L'adhérent,

☎.....

**Julianne PUERTAS**

**Maraîchère**

<sup>(1)</sup> Cocher la case du panier choisi

✂-----

**Aub'AMAP : Contrat d'engagement / Panier de légumes Saison 2026**

**Volet à conserver par le référent :**

M....., adhérent / adhérente à Aub'Amap,

☎.....

s'engage à acheter un panier hebdomadaire de légumes à **Julianne PUERTAS, maraîchère**, selon les termes du contrat spécifique « **Panier de légumes** », qui lui a été remis par l'association Aub'Amap.

Ce contrat porte sur l'achat d'un :

**Grand panier : 19 € <sup>(1)</sup>**

**Petit panier : 12 € <sup>(1)</sup>**

Référente pour la saison : Francine ROCHE- ☎ **06 30 60 23 78**

Le ...../...../ 2026

<sup>(1)</sup> Cocher la case du panier choisi